

Fédéral de la Statistique de concert avec la Banque du Canada et le ministère du Revenu National à la suite de la conférence des statisticiens du Commonwealth britannique en 1935. Autrefois il existait un mouvement de l'or vers l'étranger sous la forme de "quartz aurifère, de poussière d'or, de pépites et de lingots provenant directement des exploitations minières". Lorsque la Monnaie Royale d'Ottawa commença l'affinage de l'or, les exportations ci-devant désignées comme de "quartz aurifère, de poussière d'or, etc. furent dès lors exportées sous forme de lingots et inscrites sous monnaie et lingots" séparément des "marchandises". Afin de maintenir une base de comparabilité avec les statistiques des années antérieures, il fut jugé opportun de recourir à cette méthode. L'or étant, comme les autres denrées principales d'exportation, un produit des ressources et de l'industrie canadiennes et en majeure partie exporté indépendamment de toutes considérations monétaires domestiques, il fut de même jugé opportun de ne pas l'exclure des statistiques des exportations et de ne pas le désigner comme 'monétaire' quand il n'affecte pas le système monétaire canadien. Ce changement a été fait le 1er avril 1936, et les révisions nécessaires apportées aux statistiques du commerce pour les années antérieures jusqu'à 1926. Il n'a pas été nécessaire de reviser beaucoup les chiffres antérieurs à cette année-là. Lors du changement il fut décidé qu'il n'y aurait pas de réexportations d'or non monétaire, i.e. des exportations (d'un caractère non monétaire) d'or déjà importé; en conséquence aucune disposition ne fut prise relativement à cette distinction faite des exportations de produits étrangers. Il a été constaté toutefois, comme on le verra plus loin, que pour représenter fidèlement les faits, il a fallu distinguer entre les exportations étrangères et les exportations domestiques, ce qui se fait depuis le 1er avril 1938. Depuis le 1er juin 1931, les exportations d'or sont évaluées d'après la moyenne mensuelle des prix du marché.

Certaines difficultés surgissent toutefois lorsque l'or fait partie des commodités commerciales ordinaires.

Le fait que l'or est un métal monétaire lui confère certains attributs particuliers qui le distinguent des autres denrées. En particulier, le mouvement de l'or dans les échanges internationaux est presque exclusivement déterminé par des facteurs monétaires. La somme des exportations peut varier grandement d'un mois à l'autre en dehors de toute considération ordinaire d'échange ou de commerce. La nationalité de l'or n'affecte pas sa valeur comme actif d'exportation et par conséquent l'or domestique et l'or étranger peuvent réciproquement se substituer l'un à l'autre. Il est sans doute juste de traiter l'or nouveau basé sur la production courante comme une denrée d'origine minérale et ainsi le désigner dans les statistiques des exportations, mais il peut arriver que l'or étranger (i.e. déjà importé) soit exporté sans affecter les réserves monétaires. A certaines époques, récemment, des sommes considérables de monnaie d'or étrangère ont été exportées en raison de la prime qu'on pouvait obtenir sur l'or monnayé. Parallèlement, les exportations de lingots domestiques ont été moindres en raison de la substitution de ceux-ci aux réserves d'or étranger détenues au Canada. De plus, l'or, dans le commerce international, ne se comporte pas nécessairement en fonction directe ou normale des ventes et des achats. Il peut être vendu à l'étranger sans passer la frontière. Les statistiques du commerce ne portent que sur les mouvements physiques, les achats ou ventes d'or qui n'entraînent pas un mouvement réel étant plus adéquatement traités dans les exposés de la balance des paiements internationaux, dans la section 5 de ce chapitre. L'or domestique ajouté aux réserves affectées, malgré sa vente à l'étranger, ne paraît pas dans les statistiques des exportations parce qu'il reste au Canada. En raison, toutefois, de sa relation au commerce extérieur, les statistiques portant sur les stocks affectés sont maintenant données en appendice dans les rapports du commerce du